

A 10 /2023

DEPARTEMENT  
Maine et Loire

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON  
Angers 6

COMMUNE  
Montreuil Sur Loir

**ARRETE MUNICIPAL**  
**Arrêté de circulation**

Le Maire de la commune de MONTREUIL SUR LOIR

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-4, L.2213-6 et suivants dudit code,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux qui se déroulent sur le RD74, Route de Seiches.

**ARRETE :**

**Article 1 :** Du 20 Mars 2023 au 12 Mai 2023, la circulation s'effectuera en double sens rue de l'église, 49140 Montreuil sur Loir.

**Article 2 :** Le stationnement sera INTERDIT rue de l'église pendant toute la durée des travaux qui ont lieu sur la RD74, route de seiches.

**Article 3 :** Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivants :

- Rue de la Mairie Barrée en descente (Déviation par la rue de l'église)
- Stationnement INTERDIT : Rue de l'église – Rue de la Mairie
- Limitation de vitesse à 30 km/h
- Interdiction de dépasser

**Article 4 :** M. le commandant de gendarmerie de Tiercé, M. Le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montreuil sur Loir, le 20/03/2023

Le Maire,  
Philippe CARBOT

